



# Règlement TDL 2025

<b>1. ORGANISATION</b>	<b>2</b>
<b>2. DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE</b>	<b>2</b>
<b>3. PARCOURS, DISTANCES, TARIFS ET HORAIRES</b>	<b>2</b>
3.1 PARCOURS	2
3.2 DISTANCES ET TARIFS	2
<b>4. HORAIRES DE DEPART DES COURSES</b>	<b>2</b>
<b>5. RECOMPENSES</b>	<b>3</b>
5.1 RECOMPENSES POUR LES CLASSEMENTS « SCRATCHS »	3
5.2 RECOMPENSES POUR LES CLASSEMENTS PAR CATEGORIE	3
<b>6. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>3</b>
6.1 OUVERTURE DES ÉPREUVES EN FONCTION DES CATEGORIES (AGES)	3
6.2 CONDITIONS D'INSCRIPTION	3
6.3 RESPECTS & RESPONSABILITE	3
<b>7. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET D'ANNULATION</b>	<b>4</b>
7.1 COMMENT S'INSCRIRE ET JUSQU'A QUAND ?	4
7.2 TARIF DES INSCRIPTIONS	4
7.3 CONDITION POUR LE RETRAIT DU DOSSARD	4
7.4 OPTION D'ANNULATION	4
<b>8. SECURITE - MATERIEL OBLIGATOIRE- ASSISTANCE MEDICALE</b>	<b>4</b>
8.1 MATERIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDE	5
8.2 TELEPHONE PORTABLE	5
8.3 DISPOSITIF VIGIPIRATE	5
8.4 DISPOSITIF SANITAIRE	5
8.5 CONCURRENT INAPTE A CONTINUER L'ÉPREUVE	5
8.6 ABANDON	5
<b>9. DOSSARDS</b>	<b>5</b>
9.1 RETROCESSION DE SON DOSSARD	6
9.2 DATES DES RETRAITS DES DOSSARDS	6
<b>10. BRIEFING AVANT COURSE</b>	<b>6</b>
<b>11. BARRIERES HORAIRES</b>	<b>7</b>
<b>12. RAVITAILLEMENT</b>	<b>7</b>
<b>13. ASSURANCES</b>	<b>7</b>
13.1 RESPONSABILITE CIVILE	7
13.2 INDIVIDUELLE ACCIDENT	7
<b>14. ENVIRONNEMENT</b>	<b>7</b>
14.1 GESTION DES DECHETS	7
14.2 RESPECT DES TRACES DES PARCOURS	8
<b>15. DROIT A L'IMAGE ET A L'ANONYMAT</b>	<b>8</b>
<b>16. ACCEPTATION</b>	<b>8</b>
<b>17. CHARTE SANITAIRE DU COUREUR</b>	<b>9</b>

## Table des Annexes

<b>ANNEXE 1 QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU MINEUR &amp; AUTORISATION PARENTALE</b>	<b>10</b>
--	-----------



## 1. Organisation

Les épreuves du « Trail des Lavois » sont organisées par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel du 12 avril 2008 sous le n° 1958).

## 2. Date et lieu de l'épreuve

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 18 mai 2025** au Château de la Madeleine à Chevreuse (78). Le départ et l'arrivée se feront dans la cour du Château.

## 3. Parcours, distances, tarifs et horaires

### 3.1 Parcours

Trois parcours, accessibles aux coureurs seulement, sont organisés sur le domaine public :

- Une petite boucle, dite « Trail découverte » de 13 km environ.
- Une boucle moyenne dite « Trail Court » de 24 km environ.
- Une grande boucle, dite « Trail Long » de 35 km environ.

**Les trois parcours empruntent des parties communes.**

### 3.2 Distances et tarifs

Parcours	Nbre Places disponible	Engagement par Coureur				Option annulation (Voir § 7.4)
		Du 01/02/2025 au 29/02/2025	Du 01/03/2025 au 31/03/2025	Du 01/04/2025 au 30/04/2025	Du 01/05/2025 au 15/05/2025	
Trail Long	500	35 €	38 €	42 €	45 €	5 €
Trail Court	500	25 €	28 €	32 €	35 €	4 €
Trail Découverte	500	15 €	18 €	22 €	25 €	3 €

#### Important :

- Les inscriptions seront ouvertes le **samedi 01 février 2025 à 09h00**.
- Les inscriptions seront closes le **samedi 17 mai à 12h00** (sauf si quotas atteints avant).
- Une **suspension** des inscriptions aura lieu **du mardi 13 mai 08h00 au mercredi 14 mai 12h00**.

## 4. Horaires de départ des courses

**Important** : Pour chaque parcours, un briefing obligatoire (voir § 10) a lieu **15 minutes avant le départ**.

<b>Trail Long</b>	Départ <b>08h30</b>
<b>Trail Court</b>	Départ <b>08h45</b>
<b>Trail Découverte</b>	Départ <b>09h00</b>



## 5. Récompenses

### 5.1 Récompenses pour les classements « scratches »

L'organisation récompense les **3 premiers arrivants hommes et femmes** sur chacun des parcours.

### 5.2 Récompenses pour les classements par catégorie

- L'organisation récompense le 1<sup>er</sup> arrivant de chaque catégorie homme / femme.
- Les catégories retenues sont celle de la fédération française d'athlétisme (FFA) :  
<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

## 6. Conditions de participation

### 6.1 Ouverture des épreuves en fonction des catégories (âges).

Les épreuves sont ouvertes en fonction de la catégorie (année de naissance du participant) :

- Trail Long à partir de la catégorie Espoir U23 (2003-2005)
- Trail Court à partir de la catégorie Junior U20 (2006-2007)
- Trail Découverte à partir de la catégorie Cadet U18 (2008-2009)

### 6.2 Conditions d'inscription

- Une licence FFA ou FFTRI en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Ou une licence délivrée par la FSGT ou l'UFOLEP, en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Ou **une attestation PPS de la FFA datant au plus tôt du 19 février 2025**. À obtenir sur :  
<https://pps.athle.fr>. (PPS : Parcours de **P**revention **S**anté)
- **Pour les participants mineurs** au jour de la course (nés après le 18 mai 2007) : l'inscription est subordonnée à l'autorisation écrite de participer à la course par la personne exerçant l'autorité parentale et à l'attestation de cette dernière du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

(Voir les formulaires en [ANNEXE 1](#)).

### 6.3 Respects & Responsabilité

- Les concurrents devront se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.
- Les concurrents déclarent accepter la charte du coureur, engagement post Covid.

(Voir § [17](#))



## 7. Modalités d'inscriptions et d'annulation

### 7.1 Comment s'inscrire et jusqu'à quand ?

- Les inscriptions se font exclusivement par Internet sur le site de notre partenaire : « [onsinscrit.com](https://onsinscrit.com) » qui propose un paiement sécurisé.
- Les inscriptions sont ouvertes à partir du **samedi 01 février 2025 à 09h00** et closes au plus tard le **samedi 17 mai 2025 à 12h00**. Pour chacun des parcours, les inscriptions seront closes dès que le quota de places disponibles est atteint.

### 7.2 Tarif des inscriptions

Les tarifs d'inscriptions dépendent de la date de l'inscription (Voir § [3.2](#)).

### 7.3 Condition pour le retrait du dossard

Les dossards seront remis aux participants ou à leurs représentants uniquement si les conditions suivantes sont remplies :

- Paiement effectué et validé.
  - Le numéro de PPS ou de licence est renseigné dans le dossier d'inscription, dans la boîte de dialogue dédiée « numéro du PPS FFA ou licence ».
- (Le numéro de PPS ou de la licence est validé par consultation automatique du registre FFA).

Notes : Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

### 7.4 Option d'annulation

Lors de l'inscription une option annulation est proposée (Voir § [3.2](#)).

Elle permet à la personne qui la choisit d'obtenir, jusqu'au **dimanche 11 mai 2025 à 23h59**, le remboursement de son inscription (**cela n'inclut pas le coût de l'option annulation**) dans les 2 cas suivants :

- Impossibilité de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.
- Annulation de la course par l'organisateur.

À partir du **dimanche 11 mai 2025 à** , tout engagement est définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

**Note** : Cette option annulation devra être, impérativement, choisie **avant la fin du processus d'inscription en ligne**.

## 8. Sécurité - matériel obligatoire- assistance médicale

Les parcours croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation.

- De ce fait, les participants devront respecter le code de la route (en particulier les priorités), et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.



## 8.1 Matériel obligatoire et recommandé

Chaque participant du « Trail long » et du « Trail court » devra **OBLIGATOIREMENT** avoir une couverture de survie au départ et la conserver sur lui tout le long de l'épreuve.

L'organisateur recommande fortement que chaque participant ait au départ :

- Une réserve d'eau suffisante.
- Une réserve alimentaire solide.
- Un gobelet en vue de protéger l'environnement (nous ne fournissons plus de gobelets jetables).

Un ou deux ravitaillements, eau et solide, seront mis en place selon les distances (voir § [12](#)).

## 8.2 Téléphone portable

L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir sur lui un téléphone portable en état d'appeler les secours mis en place par l'organisation ou tout autre personne participant à l'épreuve ou faisant partie de l'organisation et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.

## 8.3 Dispositif VIGIPIRATE

Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place à l'entrée du Château de la Madeleine, lieu de départ et d'arrivée de la course.

## 8.4 Dispositif sanitaire

Un dispositif sanitaire sera mis en place sur l'intégralité de l'évènement sportif.

Un service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours et des médecins de course. Ces derniers seront alertés si besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

## 8.5 Concurrent inapte à continuer l'épreuve

À chacun des postes signaleurs, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course ; dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

## 8.6 Abandon

Tout abandon doit être signalé auprès de l'organisation (via les signaleurs) et le dossard remis à cette dernière.

## 9. Dossards

Le port du dossard doit **obligatoirement être porté sur la poitrine** et rester **entièrement visible** tout le long de l'épreuve.

Dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être faite si le coureur n'apparaît pas dans les résultats publiés par l'organisation à l'issue de l'épreuve.



## 9.1 Rétrocession de son dossard

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve par cette rétrocession.

Toute personne courant avec un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident face à ce type de situation.

## 9.2 Dates des retraits des dossards

- Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, du **mercredi 14 mai 2025** jusqu'au **samedi 17 mai 2025**, aux horaires indiqués et à l'adresse ci-dessous :

Sport 2000 Mondovélo		
Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 <b>Gif Sur Yvette</b> (à 350 m du RER B Gare Courcelle sur Yvette)		
• Du <b>mercredi 14</b> au <b>vendredi 16 mai 2025</b>	de	<b>16h30</b> à <b>19h00</b>
• Le <b>samedi 17 mai 2025</b>	de	<b>10h00</b> à <b>19h00</b>

**\*\*\* ATTENTION \*\*\***

**Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course, sauf à titre exceptionnel (provinciaux ou étrangers) et sur présentation de l'accord préalable écrit de l'organisateur.**

- Une personne pourra retirer le dossard d'un ou plusieurs autres participants sur présentation de sa propre pièce d'identité et de celle de chacun participants (une copie papier, une photo ou une version digitalisée, seront acceptées).
- Une fois le dossard remis à cette personne sur présentation de ces documents, les participants en question ne pourront réclamer leurs dossards à l'organisation ; celle-ci enregistrera le nom de la personne les ayant retirés et cette personne pourra communiquer ce nom aux participants.

## 10. Briefing avant course

**La présence des participants au briefing** animé par l'organisation avant le départ de chaque parcours **est obligatoire**.

Il appartient à chaque coureur d'être présent 15 mn avant le départ et d'être attentif aux consignes de sécurité et de balisage.

Ces briefings permettent en particulier d'insister sur les recommandations dues aux conditions météorologiques et aux dernières consignes sanitaires en vigueur, les consignes pour appeler les secours, les changements de dernière minute, etc.



## 11. Barrières horaires

- Une barrière horaire sera appliquée sur le Trail long après le **14<sup>ème</sup> kilomètre** (à la bifurcation entre le parcours du « Trail Court » et le parcours du « Trail Long »).

**L'heure maximale de passage à ce point est fixée à : 11h15**

- Tous les coureurs du « Trail Long » dépassant cette barrière horaire seront redirigés vers le Trail court et seront classés sur cette distance.
- L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course sur le « Trail Long ». Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

## 12. Ravitaillement

Des points de ravitaillement en eau et en solide sont disposés sur le parcours :

• Pour le Trail Long	→ 2 points	Aux Mousseaux avant le 15 <sup>ème</sup> km et à Maincourt au 27 <sup>ème</sup> km
• Pour le Trail Court	→ 1 point	À Maincourt avant le 15 <sup>ème</sup> km
• Pour les 3 parcours	→ 1 point	À l'arrivée au Château de la Madeleine avec : Eau + solide + 1 bière locale offerte.

La présence de ces ravitaillements en eau et en solide sur le parcours ne dispense pas les participants de s'équiper pour être autonome (Voir § [8.1](#)).

## 13. Assurances

### 13.1 Responsabilité civile

L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile, ainsi que celle de ses préposés et de tous ses bénévoles.

### 13.2 Individuelle accident

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.
- Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature en compétition.

## 14. Environnement

### 14.1 Gestion des déchets

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit, et où que ce soit (hors les poubelles mises à disposition par l'organisation à cet effet), sous peine de disqualification immédiate.



## 14.2 Respect des tracés des parcours

Afin d'éviter l'érosion du sol, le piétinement de la flore et le dérangement de la faune sauvage, les parcours n'empruntent que des chemins déjà tracés. **Il est donc obligatoire de suivre ces chemins balisés.**

Nota : Certains sites traversés sont classés au titre de Natura 2000.

L'intégralité du parcours se trouve au sein du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

## 15. Droit à l'image et à l'anonymat

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) tout coureur peut lors de son inscription renoncer à apparaître dans les listes des résultats. Dans ce cas il ne pourra pas connaître même à titre personnel son temps de course ni son classement.

## 16. Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.

Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.





## 17. CHARTE SANITAIRE DU COUREUR

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement.

### Je m'engage à :

**1)** Respecter le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Ne pas cracher au sol.
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Être équipé et utiliser si possible son propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet, etc.)

**2)** Accepter, en prenant part à l'évènement, qu'un risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

**3)** Si j'ai présenté des symptômes d'une maladie respiratoire dans les semaines précédant la course, à consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

## ANNEXE 1

### Questionnaire relatif à l'état de santé du mineur & autorisation parentale Autorisation parentale

**Pour les participants mineurs** : l'inscription est subordonnée à l'autorisation parentale (**voir liens ci-dessous**) de participer à la course et à l'attestation (voir lien ci-dessous) du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur réalisé conjointement par le mineur et par au moins une des personnes exerçant l'autorité parentale.

L'autorisation parentale et l'attestation sont à transmettre aux organisateurs lors de l'inscription.

La réponse au questionnaire est à conserver par la personne ayant signée, qui doit pouvoir présenter le questionnaire rempli conjointement avec le mineur à toute réquisition de l'autorité judiciaire.

[modele autorisation parentale pratique sportive 2021.pdf](#)

et

[Questionnaire-de-sante-pour-les-mineurs.pdf](#)